

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Société S.O.C.C.R.A.M.
– Avenant n° 12 au
contrat de délégation de
service public de
production, transport et
distribution de chaleur
du quartier du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 11 C 16

OBJET : SOCIÉTÉ S.O.C.C.R.A.M. - AVENANT N° 12 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DU QUARTIER DU BEL AIR

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Un contrat de concession lie la Ville à la société S.O.C.C.R.A.M. jusqu'au 31 décembre 2011 pour la réalisation et l'exploitation des ouvrages nécessaires à la production, au transport et à la distribution de chaleur et de l'eau chaude sanitaire sur le quartier du Bel Air.

Au regard des orientations stratégiques importantes que la Ville souhaite prendre (introduction des énergies renouvelables et augmentation du nombre d'abonnés), du temps nécessaire pour négocier le futur contrat dans de bonnes conditions et de la nécessité d'assurer la continuité du service de chauffage urbain pendant la période hivernale, il est proposé de prolonger de 6 mois la délégation de service public en cours.

À prix du gaz constant, le coût de la chaleur pour les abonnés devrait baisser pour les raisons suivantes :

- Les amortissements réalisés par le délégataire sur ses investissements initiaux prennent fin au 31 décembre 2011 ;
- L'alimentation du compte dénommé « P3 » est suspendu. Ce compte, abondé par les abonnés, enregistre des provisions de gros entretien et de renouvellement. Le solde de ce compte qui est de 962 496,57 € H.T. au 1^{er} janvier 2011 permettra d'effectuer les travaux programmés d'ici la fin du contrat (485 000 €) et faire face aux éventuels imprévus. Le solde constituera une provision qui sera affectée au prochain contrat.

En outre, l'avenant permet de clarifier les conditions dans lesquelles le contrat prendra fin. Il précise notamment :

- La définition du programme des travaux d'entretien à réaliser ;
- L'inventaire des biens et plans du réseau, et la transmission des documents techniques et commerciaux liés à l'exploitation ;
- L'état du personnel (nombre d'agents, qualifications, rémunérations, nature du contrat de travail...);
- La clôture des comptes, avec notamment affectation du solde résiduel du compte « P3 » à la Ville.

Afin d'acter ces modifications, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 12 au contrat de délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur du quartier du Bel Air.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 12 au contrat de délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur du quartier du Bel Air,
- tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



~~Maurice SOLIGNAC~~

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines